



21 décembre 2023

(23-8779)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2017 SUR LES BREVETS (MODIFICATION)
(S.I. N° 206 DE 2017)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2017 sur les brevets (modification) (S.I. n° 206 de 2017)
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_14787_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/1
Brève description du texte juridique notifié <p>Les modifications apportées au Règlement de 1992 sur les brevets découlent des modifications apportées à la Loi de 1992 sur les brevets, qui réintroduit un examen de fond des demandes de brevet irlandais. Le Règlement prévoit des modifications de procédure pour faciliter l'examen de fond, notamment en ce qui concerne la présentation d'un rapport de recherche et d'un avis écrit sur la brevetabilité d'une invention. Il prévoit également la possibilité pour des tiers d'adresser au contrôleur des observations sur l'octroi d'une protection par brevet.</p>	
Langue(s) du texte notifié	anglais
Entrée en vigueur	19 mai 2017
Autre date	Adoption: 19 mai 2017

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	24 avril 2023
Autres renseignements	Voir aussi: IP/N/1/IRL/P/1 (<i>Loi de 1992 sur les brevets</i>)
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.